

**A. Déploiement de LINKY entre 2014 et 2021 :
5 milliards d'euros d'investissements et 10 000 emplois**

1) ERDF vient d'attribuer les marchés pour la fabrication des **trois premiers millions de compteurs communicants Linky**. Les constructeurs retenus à l'issue d'une consultation européenne lancée fin 2013 sont les entreprises Landis+Gyr, Itron, Sagemcom, ZIV, MAEC et Elster, pour un **montant total de près de 250 M€**. La pose de ces compteurs démarrera à partir du second semestre 2015.

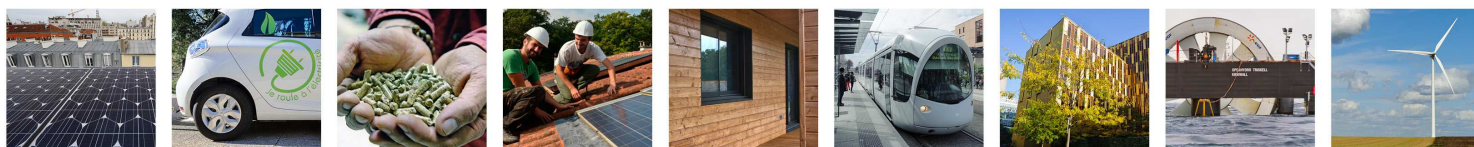
ERDF va lancer au 4^{ème} trimestre 2014 des appels d'offres dans toute la France pour la pose des compteurs Linky. Pour y participer, les entreprises doivent répondre avant le 22 septembre à l'avis de marché publié par ERDF le 31 juillet dernier.



D'autres appels d'offres pour la fabrication des compteurs, la prestation de pose et le recyclage des compteurs déposés seront lancés dans **l'objectif de remplacer la totalité des 35 millions de compteurs à l'horizon 2021**.

2) Ce compteur communicant est une première étape vers des systèmes intelligents de gestion de la consommation d'électricité. Il a été conçu pour apporter de nombreux bénéfices pour le consommateur, et notamment :

- une facturation sur la base de la consommation réelle, ce qui évite les erreurs et les rattrapages de facture ;
- la possibilité de modifier plus facilement le contrat qui le lie avec son fournisseur (changement de puissance, déménagement, etc.), et de bénéficier d'interventions à distance sans dérangement ni rendez-vous, dans des délais réduits (24 heures maximum au lieu de 5 jours auparavant) ;
- la possibilité de bénéficier de nouvelles offres tarifaires mieux adaptées au profil de consommation, qui permettent de satisfaire ses besoins au meilleur prix ;



- la possibilité de souscrire à des offres d'effacement, qui permettent de baisser la facture.

3) Pour **faire du compteur Linky un outil de maîtrise de la consommation d'énergie**, des informations précises sur l'historique de consommation seront mises à disposition des consommateurs, gratuitement et de façon sécurisée. Pour que Linky soit réellement au service du consommateur, la Ministre a aussi demandé à ERDF que chaque consommateur puisse gratuitement, à partir du portail internet d'ERDF :

- **Construire son propre système d'alerte**, lié aux évolutions de sa consommation et adapté aux points qu'il souhaiterait plus particulièrement suivre et **bénéficier d'information « push »** par email ou SMS.
- **Comparer son profil de consommation à ceux de consommateurs semblables** (même climat, même type de logement, même catégorie d'équipement, etc.) pour évaluer lui-même son mode de consommation et ses pratiques (sur le modèle de l'expérimentation Watt & Moi, actuellement menée à Lyon avec Grand Lyon Habitat).

Ces deux points seront intégrés dans le cahier des charges du portail ERDF arrêté par la Commission de Régulation de l'Énergie. Par ailleurs, chaque fournisseur d'électricité aura aussi l'obligation de mettre gratuitement à disposition de chaque consommateur la **correspondance en euros** de l'information détaillée mise à disposition par ERDF sur la consommation d'électricité.

Cette connaissance permettra à chacun de mieux comprendre sa consommation, d'adapter ses comportements et d'identifier les appareils énergivores. **Linky contribue ainsi au premier pilier de la transition énergétique : la réduction de la consommation.**

4) **Le compteur Linky permet d'accélérer le déploiement de systèmes intelligents de gestion de l'énergie dans les logements.**

Linky permet de piloter les appareils électriques de la maison en fonction de signaux tarifaires envoyés par le fournisseur (équipements électroménagers, ballon d'eau chaude, borne de recharge de véhicule électrique, etc.). La connexion entre le compteur et les appareils de la maison est aujourd'hui possible par mode filaire ou par radio, et sera demain disponible en CPL.

Pour soutenir l'innovation sur la mise en place de systèmes véritablement intelligents de **consommation l'appel à manifestation d'intérêt « système**



électrique intelligent » des investissements d'avenir [mettre lien] a été ouvert jusqu'au 11 septembre 2015. Tous les dossiers reçus avant le 9 janvier 2015 seront instruits en priorité.

Dans le cadre des Programmes des Investissements d'Avenir (PIA), le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a déjà financé, via l'ADEME, quatre expérimentations impliquant ERDF et des fournisseurs d'énergie :

- GREENLYS (ERDF, GDF SUEZ et Gaz Electricité de Grenoble), [*Lien : <http://www.greenlys.fr/projet/>*]
- NICEGRID (ERDF, EDF) ;
- MODELEC (Direct Energie) ;
- Smart Electric Lyon (EDF commerce).

Ces 4 projets ont recruté plusieurs milliers de clients résidentiels au total et expérimentent des dispositifs de pilotage de la consommation en lien avec Linky.

D'autres projets de plus petite taille ont également été financés par BPI France et le Fonds Unique Interministériel.

Enfin, l'installation de dispositifs intelligents de gestion de l'énergie a été rendue **éligible au crédit d'impôt développement durable de 30%**.

